

allait vous dire que ce fil chargé d'électricité et relié à sa maison risquait de mettre le feu à son logis. Vous étiez alors obligé de trouver un nouvel endroit pour installer votre antenne. Mais il arrivait aussi que votre voisin s'intéressait à tel point à votre poste de radio et au fait que votre antenne était reliée à sa maison qu'il passait plus de temps chez vous à vous apporter toutes sortes d'explications que chez lui, et vous étiez encore une fois obligé de déménager votre antenne.

Et pour ajouter encore à la situation, cette nouvelle invention fonctionnait bien rarement en présence de vos visiteurs, mais après avoir patienté pendant quelques heures, il vous arrivait d'entendre un faible son de voix ou de musique; vous disiez alors à vos amis de s'approcher doucement de l'appareil, de ne pas faire de bruit afin de ne pas déranger la radio et vous vous groupiez tous autour d'une unique paire d'écouteurs pour pouvoir saisir quelque chose.

Quel progrès, honorables sénateurs, jusqu'au transistor d'aujourd'hui.

Puis il y a eu la télévision et, là encore, des progrès immenses qui ont abouti à la télévision en couleur d'aujourd'hui; presque les mêmes éléments de base qui ont donné lieu à l'électronique, l'atome, la fission nucléaire, la bombe atomique qui effraie maintenant notre civilisation, ont été appliqués à l'industrie des transports, où la voiture hippomobile qui roulait à 15 milles à l'heure il y a 50 ans s'est transformée en avion à réaction circulant à 600 milles à l'heure, et en vaisseau spatial à 17,000 milles à l'heure.

Avec tout ce progrès, on se demande parfois si on a vraiment accompli quelque chose ou si l'on n'est pas lancé vers une destruction universelle.

Honorables sénateurs, dans ce siècle du progrès comme on l'appelle, les chevaux et les voitures ont été remplacés par les automobiles qui en ont fait le siècle de massacre, de destruction et d'atrocité où nous vivons. Aujourd'hui, il n'y a guère de foyers sur le sol américain ou canadien où, ces dix dernières années, à un moment ou à un autre, il n'y a pas eu de victimes d'accidents de la route.

En outre, c'est un fait déplorable qu'on aurait pu prévenir si facilement plus de 75 p. 100 de ces accidents.

Au cours de l'année actuelle, les routes canadiennes coûtent 5,000 vies humaines, 150,000 blessés et environ 600 millions de dollars en pertes matérielles. Je pourrais ajouter à ce bilan environ 14,000 lits d'hôpital qui servent quotidiennement aux soins qu'il faut administrer aux victimes des accidents de la route.

Honorables sénateurs, voilà le plus grand problème qui se pose au Canada, et il est d'autant plus grave que nous nous y sommes habitués. Sur nos routes, une personne se fait tuer toutes les deux heures, une autre est blessée toutes les quatre minutes et un accident survient toutes les 90 secondes.

Comme nous avons misérablement failli à notre tâche et comment en sommes-nous arrivés à cette circonstance néfaste?

Au Canada—and ces chiffres pour 1966, ne sont que des chiffres estimatifs, mais ils se révéleront assez précis—nous avons environ sept millions de véhicules moteurs—des camions, des automobiles, des motocyclettes, et ainsi de suite—conduits par 7,500,000 conducteurs qui parcourent environ 60 milliards de milles. Voilà, sans contredit, le problème le plus important qui se pose à la nation. Des 7,500,000 conducteurs de véhicules moteurs, plus de 6 millions sont, comme vous et moi, des conducteurs qui ont obtenu un permis de conduire il y a environ 30 ou 40 ans, quand on exigeait seulement le prix de la cotisation et qu'aucun compte n'était tenu des connaissances du code de la route. Dans ce temps-là, c'était acceptable, car le nombre de véhicules moteurs était restreint. Mais avec les années, la situation a changé et nous n'avons pas su marcher de pair avec l'évolution de la voiture automobile.

Ce n'est sans doute pas sans intérêt que vous apprendrez que la pire année, en ce qui concerne la proportion des accidents par habitant, a été l'année 1935. C'est cette année-là que les gouvernements des États-Unis et du Canada se sont rendu compte de la situation et depuis lors, on s'est fortement préoccupé de l'application des lois et des règlements et du lancement d'un programme national en vue de l'aménagement de routes.

Il est intéressant de noter que si l'on en juge d'après les données statistiques, les gens comme vous et moi, qui ont conduit des voitures vingt-cinq ou trente ans durant sans accident, échoueraient probablement à l'examen imposé aux futurs conducteurs d'automobile s'il leur fallait faire une demande en vue d'obtenir un permis. Nous pouvons conduire une voiture depuis nombre d'années, mais notre façon médiocre de conduire et notre ignorance du code de la route, même si elles ne nous ont pas impliqués dans un accident, peuvent avoir été la cause d'un accident mortel.

Considérons notre façon de conduire. Nous conduisons avec un esprit de routine, par habitude, avec négligence, en ne tenant pas compte du code de la route, en faisant preuve de nervosité, d'égoïsme, ou animés par la peur, la colère, des sentiments de revanche et, je pourrais ajouter, un mépris total des lois du